



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 197-19 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 10

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération **n° 197-19 C**

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Conseil communautaire du 12 juillet 2018 a approuvé le contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six ans.

Dans l'intérêt du service délégué, il est nécessaire de compléter certaines dispositions de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels afin de prendre notamment en compte :

- des ajustements techniques de l'offre de transport, lors du lancement du réseau le 2 septembre 2019, sans incidence financière,
- l'ajout d'un service scolaire supplémentaire à Bellecombe-en-Bauges compte tenu de l'augmentation des effectifs, pour un montant annuel de 18 500 € (en € 2018), soit 7 400 € en 2019 et 11 100 € en 2020,
- la prise en compte de la localisation temporaire du sous-traitant principal à Chignin, sur un site plus éloigné que celui prévu initialement au contrat, et de ses conséquences, à hauteur de 294 475 € (en € 2018) pour 2019,
- la mise en place d'un dispositif humain de gestion des flux piétons pendant la période de travaux de voirie autour du pôle d'échanges multimodal de Chambéry (PEM), soit 7 835 € (en € 2018) pour l'année 2019,
- la description technique du système d'encaissement des recettes pour les scolaires du secteur des Bauges,
- des précisions sur le dispositif qualité et les modalités de mesure,
- des ajustements dans le plan pluriannuel d'investissements du délégataire, sans incidence financière,
- la modification de l'article 30.2 du contrat relatif au calcul d'un indice de la formule d'indexation du forfait de charges,
- la modification de l'article 33.3 du contrat relatif à la gestion des impayés,
- la précision des conditions d'occupation de l'espace de vente au sein du PEM : Grand Chambéry prend en charge directement la location du PEM, le forfait de charge est ainsi réduit de 32 667 € en 2019 (4 mois), et de 98 000 € à partir de 2020 (en € 2018),
- la mise à jour de l'inventaire des biens mis à disposition,
- la mise à jour de l'annexe tarifaire,
- la mise à jour des règlements d'exploitation des lignes régulières et du service de transport à la demande,
- l'intégration de la charte du transport scolaire et des règlements des services Synchro Access' et de transport scolaire.

La mise en œuvre des adaptations décrites ci-dessus correspond à une augmentation de 1,17 % pour l'année 2019.

Le projet d'avenant n° 1, joint en annexe, amende le contrat de délégation de service public et ses annexes.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu l'avis de la commission chargée de la multimodalité des transports des déplacements et du schéma de déplacements du 17 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 8 Abstentions :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant et les documents à venir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 197-19 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 4 - Avenant
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	avenant n° 1 - Annexe 1, avenant n° 1 - Annexe 13, avenant n° 1 - Annexe 2, avenant n° 1 - Annexe 20, avenant n° 1 - Annexe 20, avenant n° 1 - Annexe 20, avenant n° 1 - Annexe 20, avenant n° 1 - Annexe 4a, avenant n° 1 - Annexe 4b, avenant n° 1 - Annexe 8, AVENANT 1 DSP MOBILITES

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22729H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22729H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au